



HAL
open science

Tiers-lieux, mobilité et durabilité en territoire peu dense : quelles configurations et quels impacts ?

Aurore Flipo

► To cite this version:

Aurore Flipo. Tiers-lieux, mobilité et durabilité en territoire peu dense : quelles configurations et quels impacts ?. Peut-on se passer de la voiture dans les territoires peu denses ?, Feb 2020, Saint-Quentin-en-Yvelines, France. hal-02899519

HAL Id: hal-02899519

<https://hal.science/hal-02899519v1>

Submitted on 15 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LABORATOIRE
AMÉNAGEMENT
ÉCONOMIE
TRANSPORTS

TRANSPORT
URBAN PLANNING
ECONOMICS
LABORATORY



Tiers-lieux, mobilité et durabilité en territoire peu dense : quelles configurations et quels impacts ?

Flipo Aurore (LAET, ENTPE)

Colloque ADEME « Peut-on se passer de la voiture dans les territoires peu denses ? »

UVSQ, 27 février 2020

Résumé

Au cours des cinq dernières années, on a pu assister à la remise sur le devant de la scène du télétravail, à la faveur de l'apparition et du développement des espaces de coworking et autres « tiers-lieux ». La promesse d'une meilleure qualité de vie et de meilleures conditions de travail, mais aussi d'une plus grande durabilité économique et écologique est ainsi portée par ces espaces. Largement soutenus par les pouvoirs publics, le développement des espaces de coworking et des tiers-lieux est notamment justifié par les effets présumés vertueux, mais encore non démontrés, du coworking en matière de mobilité durable. En offrant aux actifs la possibilité de travailler à proximité de leur domicile, les espaces de coworking sont supposés permettre une réduction des mobilités domicile-travail et favoriser les mobilités douces. L'ADEME, par exemple, identifie dans le cadre de son scénario « Alléger l'empreinte environnementale des Français en 2030 », les tiers-lieux comme des « solutions d'immobilités » à même de favoriser une mobilité à « empreinte environnementale allégée » (ADEME, 2014, p. 24).

Mots-clefs

Coworking ; Mobilité ; Durabilité ; Ruralité ; Déplacements domicile-travail.

Introduction

Au cours des cinq dernières années, on a pu assister à la remise sur l'agenda des politiques publiques du télétravail, à la faveur de l'apparition et du développement des espaces de coworking et autres « tiers-lieux » (Scaillerez et Tremblay, 2017). La promesse d'une meilleure qualité de vie et de meilleures conditions de travail, mais aussi d'une plus grande durabilité économique et écologique est ainsi portée par ces espaces. Le soutien des pouvoirs publics au développement des espaces de coworking et des tiers-lieux repose notamment sur des effets présumés vertueux, mais encore non démontrés, du coworking en matière de mobilité durable. En offrant aux actifs la possibilité de travailler à proximité de leur domicile, les espaces de coworking sont supposés permettre une réduction des mobilités domicile-travail et favoriser les mobilités douces. L'ADEME, par exemple, identifie dans le cadre de son scénario « Alléger l'empreinte environnementale des Français en 2030 », les tiers-lieux comme des « solutions d'immobilités » à même de favoriser une mobilité à « empreinte environnementale allégée » (ADEME, 2014, p. 24).

Phénomène urbain à l'origine, les données récentes montrent que ce sont les tiers-lieux situés hors agglomération qui ont crû le plus fortement entre 2016 et 2018 (Rapport Levy-Waitz, 2018). Ils représentent 42 % de l'ensemble des espaces français et jusqu'à 70 % dans certaines régions, dans lesquelles des politiques publiques volontaristes ont été mises en place (Nouvelle-Aquitaine, Occitanie). En territoire peu dense, les tiers-lieux ont vocation à assumer le rôle de « fabriques de territoires » (appel à projets de l'État publié en août 2019), au sein desquelles la gestion des mobilités est l'un des axes structurants. Il s'agit alors de réduire les déplacements liés à l'emploi mais aussi aux services, en assumant une multiplicité de fonctions de « mobilité inversée » (MSAP, relai postal, groupement d'achats, université à distance...).

Dans cet article, nous souhaitons présenter les premiers résultats d'une enquête ethnographique menée en territoire peu dense dans le cadre de l'ANR Coworkworlds (2017-2020) dans un tiers-lieu situé en territoire peu dense (18 mois de terrain) ainsi que de données quantitatives et qualitatives collectées auprès d'une vingtaine d'espaces situés dans des communes rurales de Drôme, d'Ardèche et d'Isère et auprès de coworkers. À travers l'examen de l'historique de ces lieux, des trajectoires des individus qui les fréquentent ainsi que de leurs habitudes de mobilité quotidienne, nous tenterons d'appréhender la question d'un rôle des tiers-lieux sur la mobilité ainsi que ses éventuels effets bénéfiques sur les altermobilités¹, dépendant de conditions bien précises qu'il s'agira d'étayer.

1. Coworking, durabilité et ruralité : état des connaissances

1.1. Le coworking, un objet nouveau et de plus en plus diffus

Le terme de *coworking* est apparu relativement récemment dans la littérature scientifique. Ses premières occurrences datent des années 2007-2008, et il devient un objet de recherche à part entière à partir de 2010. Apparus en Californie en 2006, les espaces de coworking (ECW) se sont progressivement diffusés dans le monde à partir de 2010 autour de nouveaux besoins de travailleurs « qui n'ont plus besoin de lieu fixe pour travailler, mais d'une communauté de travail » (Liefoghe, Mahieu et David, 2013). La logique de réseau professionnel présidant à ces initiatives individuelles et privées, il en découle une tendance à se regrouper par métiers ou catégories de métiers, selon les auteurs. Ainsi, une caractéristique non disputée autour de l'apparition des ECW est leur appartenance au domaine des technologies de l'information et de la communication, du numérique, de la conception et plus largement de l'ensemble des professions parfois qualifiées de « créatives » (Brown, 2017 ; Gill et Pratt, 2008 ; Gandini, 2015 ; Spinuzzi, 2012 ; entre autres). Ainsi, pour Alessandro Gandini (2015), les ECW se définissent essentiellement comme « des lieux de travail partagés utilisés par différentes sortes de travailleurs de la connaissance, surtout des freelancers, travaillant à divers degrés de spécialisation dans le vaste domaine de l'industrie de la connaissance ».

¹Définies comme les alternatives à l'autosolisme et plus largement à la voiture individuelle

Le terme *coworking* relève également d'une nébuleuse plus large, celle des « tiers-lieux de travail ». Le terme de tiers-lieu est emprunté à Ray Oldenburg (1989) et s'entend par opposition au domicile (premier lieu) et au lieu de travail classique (second lieu). Les tiers-lieux (ou troisièmes lieux) sont définis par Oldenburg comme des lieux de sociabilité et de *community-building*, nécessaires à l'exercice de la vie démocratique. C'est d'ailleurs bien cette fonction de production de lien social qui est aujourd'hui mise en avant² dans de nombreuses descriptions de ces nouveaux lieux (Burret, 2018). Ainsi, l'apparition des ECW résulterait d'une spécialisation progressive des tiers-lieux en diverses fonctionnalités (culturels, éducatifs, de travail...), affirment Patrick Genoud et Alexis Moeckli (2010). Le tiers-lieu de travail se caractériserait a minima par une utilisation tarifée d'une part, et la mise à disposition d'outils matériels d'autre part (Boboc *et alii*, 2014; Burret, 2017). Mais « au-delà du support matériel et d'un loyer à coût réduit, cette typologie de dispositifs est supposée à même de générer un réseau de sociabilité aux bénéfices nombreux autour de ses usagers » (Burret, 2017, p. 17). La notion de communauté est ainsi centrale dans l'ensemble des définitions du *coworking* (Liefoghe, Mahieu et David, 2013).

Il est ainsi possible d'aborder le *coworking* spatialement, comme un lieu, ou socialement, comme une pratique susceptible d'être observée en divers lieux (Flipo et Lejoux, à paraître) : selon la nature du travail entrepris et le degré de spécialisation, on sera susceptible de faire du *coworking* dans un ECW classique (ne disposant que d'une connexion internet et de bureaux), un *fablab* (disposant d'outils numériques de dernier cri et notamment d'une imprimante 3D), un *hackerspace* (dédié à la programmation informatique) ou encore un *makerspace* (disposant d'outils mécaniques). Ainsi, sous l'apparente homogénéité du concept se cachent une diversité de modèles : en fonction des acteurs à l'origine de leur création (pouvoirs publics, communautés locales ou professionnelles, réseaux, entreprises privées, etc.), du type de service rendu, du prix ou encore du type de personnes qui les fréquentent... L'ensemble de ces notions et appellations est du reste loin de faire consensus, y compris parmi ses promoteurs et ses usagers (Berrebi-Hoffmann, Bureau et Lallement, 2018). En outre, de plus en plus de lieux hybrides apparaissent : ECW-*fablab*, espaces publics numériques disposant d'un ECW, offres multi-services privées... Entre spécialisation croissante et hybridation, les modèles de *coworking* sont de plus en plus nombreux et éloignés du « concept iconique né aux États-Unis » (Liefoghe, 2018).

1.2. Le développement récent des tiers-lieux en milieu rural

Paradigmatiques d'une certaine vision de la « ville créative » (Lejoux *et alii*, 2019), ces nouveaux lieux ont fait leur apparition, au cours des cinq dernières années, hors des villes et dans des zones faiblement métropolisées (Leducq, Demazière et Coquel, 2019). On les trouve plus souvent sous le dénominateur générique de « tiers-lieux », car ils sont généralement multifonctionnels (Besson, 2018). Dans la grande majorité des cas, ces lieux ont été créés avec le soutien, voire à l'initiative des pouvoirs publics locaux et des acteurs du développement territorial. Ainsi, Alain Torre souligne que « la recherche de synergies entre acteurs locaux est devenue l'alpha et l'omega de la plupart des politiques de développement local » (Torre, 2018).

Si les ECW implantés en milieu rural ressemblent, à bien des égards, à leurs homologues urbains, en revanche les objectifs qui ont présidé à leur création sont différents de ceux des zones urbaines. En effet, la révolution numérique est perçue comme une opportunité pour des territoires éloignés des centres urbains : opportunité de développer l'entreprenariat rural, de maintenir l'emploi sur place, mais aussi de développer le télétravail dans le but d'attirer de nouvelles populations. Dès les années 1990, les pouvoirs publics voient dans le télétravail un outil potentiel de développement local et de l'aménagement du territoire pour les territoires ruraux, mis en avant par trois appels d'offres de la DATAR en 1990, 1992 et 1993.

Ainsi, dans un certain nombre de cas, le soutien aux ECW a pris le relais des dispositifs de soutien aux télécentres développés dans les années 1990 avec un succès mitigé (Crouzet, 2002 ; Salgueiro, 2015). Dans d'autres régions, il a succédé à des politiques d'attractivité pour les entrepreneurs

²Voir notamment le Manifeste des tiers-lieux

migrants. Ainsi, le dispositif Soho Solo dans le Gers a été originellement créé pour attirer des entrepreneurs et des télétravailleurs exclusivement à domicile³ (Sajous, 2019) mais récemment, il s'est doté d'un réseau de 5 ECW. En outre, nombreuses sont les collectivités locales (communes et communautés de communes) à avoir activement soutenu des projets d'ECW voire à avoir cherché à en implanter de leur propre chef, tandis que certains départements (Ardèche) ou régions (Occitanie) ont déployé des programmes spécifiques dans ce but. Ainsi, d'après le rapport Lévy-Waitz qui a comptabilisé près de 1800 tiers-lieux sur l'ensemble du territoire français, ce sont les tiers-lieux situés hors des métropoles qui ont connu le développement le plus massif au cours des cinq dernières années. Si l'Île-de-France reste de loin la mieux dotée, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie se hissent à la deuxième et à la quatrième place du classement, avec respectivement 15 et 11 % du total national de tiers-lieux, plus des deux-tiers étant situés hors des métropoles (Lévy-Waitz, 2018).

Eu égard à l'échec relatif des télécentres, nombreux sont les observateurs qui ont prédit peu de succès au développement du télétravail en milieu rural : du « télémythe » (Claisse, 1997) à l'« image repoussoir » du télétravailleur isolé (Moriset, 2004), il semblait cristalliser toutes les impasses de l'utopie du tout-numérique. De même, l'étude d'Anne Aguiléra *et alii* (2016) menée en Île-de-France et en Bretagne a montré que la croissance potentielle du télétravail concerne majoritairement les grandes villes, car c'est là que les temps de trajet sont les plus longs et pénibles, tandis que pour Liefoghe, Mahieu et David (2013), des ECW ne peuvent se créer hors des agglomérations qu'à des conditions très particulières.

Cependant, les évolutions récentes de la démographie des campagnes et en particulier des campagnes attractives et résidentielles témoignent de l'importance des flux des actifs venant des villes vers les campagnes (Pistre, 2012). Investie par des familles avec enfants en bas âge, la possibilité de télétravailler à la campagne, que ce soit en tant que salarié ou comme travailleur indépendant, peut être une solution pour gérer l'augmentation des temps de transports (Ortar, 2009). Si cette pratique était encore il y a une dizaine d'années marginale, elle semble avoir connu une augmentation importante. C'est à cette nouvelle demande à laquelle les espaces de coworking implantés en milieu rural sont venus répondre.

1.3. Télétravail et espaces de coworking : une assimilation trompeuse

Le rapport Lévy-Waitz (2018) considère la transition écologique comme l'une des « trois transformations sociétales majeures » que peuvent porter les tiers-lieux. L'auteur identifie 3 leviers potentiels à ce titre, au premier rang desquels on trouve la réduction des mobilités domicile-travail⁴. Dans leur analyse de l'implantation d'ECW dans les gares, Julie Perrin et Anne Aguiléra (2017) notent également que le développement de tiers-lieux hors des agglomérations « vise ainsi une meilleure organisation des déplacements domicile-travail, et une compensation de l'éloignement aux lieux d'emploi pour ceux qui résident dans le péri-urbain et le rural ».

Bien que la possibilité de télétravailler hors du domicile ait depuis longtemps été considérée comme l'une des modalités du télétravail, il est indéniable qu'aujourd'hui, la problématique des tiers-lieux a relancé l'intérêt des pouvoirs publics pour le télétravail. Souvent portés par des associations ou des collectifs de travailleurs et mélangeant diverses formes de télétravail (free-lance, entrepreneurs travaillant à distance, télétravailleurs salariés, petites entreprises et associations), les tiers-lieux offrent un cadre de travail plus dynamique et attractif que les télécentres, qui se bornaient souvent à la mise à disposition d'outils techniques. Les tiers-lieux permettraient alors de contourner les principaux inconvénients du télétravail à domicile, et notamment les risques psychosociaux associés à l'isolement, mais aussi d'éveiller l'intérêt des employeurs et des salariés pour le télétravail, dans une optique de réduction des déplacements (CGET, 2015).

³L'acronyme *Soho* désigne en anglais le travail tertiaire à domicile (Small Office-Home Office)

⁴Les deux autres étant la durabilité des lieux (construction écologique, réhabilitation de bâtiments abandonnés, optimisation des ressources) et le développement de nouveaux usages de production et de consommation.

Cette dimension, bien que largement présentée comme une externalité acquise pour les pouvoirs publics, n'a pourtant que peu d'assise empirique. En effet, les études prospectives s'appuient souvent sur les résultats, mieux connus, des études sur le télétravail pour construire des modèles prédictifs (Caisse des Dépôts, 2014 ; CGET, 2015 ; Ademe, 2016 ; Lévy-Waitz, 2018). Or les résultats du télétravail ne sauraient être strictement extrapolés au coworking, d'une part parce que la majorité des coworkers ne sont pas des télétravailleurs salariés et qu'à l'inverse, la majorité du télétravail ne s'effectue pas dans les ECW. D'autre part, une partie de ces télétravailleurs n'a pas quitté les locaux de l'employeur pour se rendre dans un espace de coworking, mais leur domicile propre (Spinuzzi, 2012). D'après les données publiées par Deskmag, un opérateur privé qui publie chaque année le *Coworking Global Survey*⁵, les salariés représentent environ 35 % des usagers des ECW, parmi lesquels les salariés des petites entreprises domiciliées sur place et les télétravailleurs à distance sont indifférenciés.

Ainsi, selon les modèles (proportion de télétravailleurs à distance, travail en ECW ou à domicile), l'impact sur les GES est susceptible de varier fortement (EFFETS, 2014). Les effets du télétravail sur la mobilité individuelle prise dans son ensemble demeurent en outre ambigus (Kitrinou, 2009 ; Aguiléra *et alii*, 2016). Une réduction des trajets contraints grâce au choix du lieu de travail à proximité du domicile est susceptible de générer un effet rebond via l'augmentation des trajets choisis (Bentayou *et alii*, 2019). En outre, il n'est pas évident que les gains observés dans le Grand Paris (Caisse des Dépôts, 2014) ou dans d'autres milieux urbains soient transférables au contexte péri-urbain et rural. Outre le fait que la durée des trajets économisés soit moins importante qu'en ville, l'absence de transport collectif peut également influencer grandement sur le calcul des externalités. À partir de différents scénarii de maintien ou d'expansion du nombre de tiers-lieux, Tissandier et Mariani-Rousset (2019) montrent que le télétravail provoque une augmentation générale de la mobilité, mais également un report modal vers la marche et les transports en commun en raison de la diminution des distances. Or en territoire peu dense, les distances peuvent demeurer plus importantes, et l'absence de transports en commun couplé à la facilité à se déplacer en voiture ne pas inciter au report modal.

Ainsi, la seule étude qui a mesuré les mobilités associées aux ECW⁶ montre que dans les espaces péri-urbains et ruraux, ils sont majoritairement effectués en automobile (Bentayou *et alii*, 2019). Cela peut s'expliquer par le fait que la voiture est évitée pour les longs trajets, alors qu'elle est préférée pour les trajets courts (Schwanen et Djist, 2002 ; Lyons et Urry, 2005). En troquant la longue distance pour la proximité, certains télétravailleurs pourraient alors basculer du train vers la voiture individuelle. En outre, en permettant de travailler à plus grande distance des villes, les espaces de coworking en milieu péri-urbain et rural sont susceptibles de relocaliser des travailleurs dans des zones plus dépendantes de la voiture (Moeckel, 2017). Ce sont d'ailleurs déjà celles-ci qui comptent le plus grand nombre de petits entrepreneurs travaillant chez eux (Clark, 2000 ; Mason et Reuschke, 2015).

Enfin, les résultats des études sur la mobilité tendent à indiquer que plus que le nombre de jours télétravaillés, ce qui importe pour évaluer l'impact du télétravail sur la durabilité est le profil des télétravailleurs et leurs habitudes de mobilité. Ainsi, les cadres étant à la fois les populations les plus mobiles, en particulier à l'international et dans le domaine du loisir (Recchi, Flipo et Duwez, 2020), les plus exposées au télétravail et les moins éloignées de leur emploi car résidant plus souvent au centre des villes, il n'est pas évident que les gains effectués sur leurs déplacements domicile-travail soient les plus déterminants pour la durabilité des territoires. En revanche, le télétravail peut leur faciliter l'accès aux espaces éloignés, en particulier ruraux (Ortar, 2009). Ces mutations s'observent

⁵Le sondage reposant sur la libre participation des espaces, il ne peut être considéré comme ayant une valeur scientifique mais permet toutefois d'avoir des ordres de grandeur.

⁶L'étude repose cependant sur un échantillon limité (68 contributions, toutes issues du réseau La Cordée) et porte sur l'agglomération lyonnaise exclusivement.

dans l'augmentation importante du nombre de cadres au cours des dernières années dans les villages isolés (Charmes, 2019).

2. Méthodologie

Cette contribution se base sur une enquête réalisée entre 2017 et 2020 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'ANR Coworkworlds⁷. Dans un premier temps, un recensement de l'ensemble des espaces de coworking en fonctionnement au moment de l'enquête a montré que près d'un quart d'entre eux se situaient en territoire peu dense. Dans un second temps, une vingtaine d'espaces ont été visités, essentiellement dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, qui disposent tous deux d'un réseau d'espaces de coworking dynamique et important comparativement aux autres départements. Des entretiens approfondis ont été effectués avec six fondateurs d'espaces de coworking et avec une vingtaine de coworkers. De manière complémentaire, une enquête quantitative a été administrée auprès de 377 coworkers, dont 59 situés en milieu rural. Enfin, ces différentes sources de données sont complétées par une enquête ethnographique de 18 mois dans un tiers-lieu situé dans une petite ville de la Drôme.

Dans le cadre de cet article, nous avons recours à la notion de territoire peu dense plutôt que de ruralité, dans la mesure où tous les territoires concernés ne relèvent pas des mêmes catégories statistiques au sens de l'INSEE. Certains sont des petits pôles isolés (Die dans la Drôme), d'autres sont des communes rurales appartenant à des aires urbaines (Vesseaux en Ardèche). Certaines sont des communes rurales isolées (Saint-Nazaire-en-Royans dans la Drôme), d'autres enfin sont des petites villes (Aubenas). Leur point commun, cependant, est d'être situés dans un contexte de faible densité, où les transports publics sont généralement inexistantes ou peu développés⁸ et d'être situés à grande distance des grandes agglomérations (Lyon, Grenoble).

3. Résultats

3.1. Les profils des coworkers

Il apparaît tout d'abord que conformément à ce qui a été relevé ailleurs dans la littérature, les coworkers sont très diplômés : les deux tiers ont un diplôme de master ou plus, et 94 % de l'échantillon est titulaire d'un diplôme du supérieur. À ce titre, les coworkers ruraux ne diffèrent aucunement de leurs homologues des centres urbains.

Sortir de chez soi est la motivation principale qui a présidé à la fondation de l'espace ou au fait d'en rejoindre un : la grande majorité des coworkers travaillaient chez eux avant de rejoindre un ECW. Pour beaucoup d'entre eux, c'est la possibilité de faire des rencontres, d'avoir une vie sociale au travail et d'effectuer une distinction entre vie personnelle et vie professionnelle qui a motivé leur choix par rapport au domicile.

L'enquête révèle que le public des ECW est composé pour moitié d'entrepreneurs (52%) et pour moitié de salariés (48%). Ceux-ci sont le plus souvent salariés de très petites entreprises et associations domiciliées sur place (29%), mais on trouve également des salariés d'entreprises plus importantes (19%), ce qui indique l'existence de télétravailleurs à distance. Cependant, les télétravailleurs à distance sont en règle générale très éloignés du siège de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. La plupart du temps, celle-ci est domiciliée à Paris ou à l'étranger (Berlin, Bruxelles, San Francisco...), mais il arrive également que les employeurs n'aient qu'une domiciliation juridique : dans certains secteurs, il n'est pas rare que l'ensemble des salariés soient à distance et que l'entreprise n'ait pas de siège physique. Enfin, la proximité de la Drôme et de l'Ardèche avec l'axe de TGV Paris-Marseille permet des retours réguliers dans les grandes villes : nombreux sont les coworkers qui se rendent régulièrement à Paris, Lyon ou Marseille, que ce soit pour se rendre au siège de leur entreprise ou pour rencontrer des clients. Ainsi, 13 % des coworkers conservent un autre lieu de travail fixe qui n'est pas leur domicile propre.

⁷Projet-ANR-17-CE22-0004

⁸Seule l'aire urbaine d'Aubenas dispose d'un système de transport urbain, « Toutenbus »

La conservation d'une importante mobilité à longue distance explique l'attractivité de la Vallée du Rhône pour les coworkers. Comme l'explique Stéphane, fondateur d'un espace de coworking dans la Drôme et consultant en informatique :

« Là je sais que on est à 40 minutes de la gare TGV. Si je veux aller en déplacement... voilà ça m'arrive pas non plus tous les jours mais... moi le but c'est de développer l'activité là autour de Drôme-Ardèche, après si j'élargis Rhône-Alpes si y'a des missions intéressantes... j'ai toujours des contacts sur Lyon ou sur Paris où je vais de temps en temps... mais le but c'est surtout de développer une activité ici. »

Ainsi, pour les entrepreneurs néoruraux, l'ECW est une ressource cruciale dans la relocalisation des activités dans le nouveau bassin de vie (Saleilles, 2007). C'est d'autant plus vrai qu'un certain nombre de coworkers sont, comme Stéphane, en reconversion : « Alors quand on a été pendant 35 ans salarié... même si on connaît un petit peu comment ça fonctionne... c'est pas évident d'être dans un endroit qu'on connaît pas, où on a pas forcément de réseau ». Avoir accès aux ressources sociales locales est donc particulièrement important pour eux, de même que la sociabilité locale est aussi valorisée et recherchée par les cadres néo-ruraux (Beauchamps et Trelu, 2017). Les ECW fonctionnent alors comme des outils pour les transitions spatiales et professionnelles de ces nouveaux résidents.

Ainsi, l'un des résultats les plus saillants que l'enquête qualitative a pu faire apparaître est l'importance parmi les coworkers de nouveaux résidents venus des grandes villes et en particulier de Paris. Certains sont arrivés avec une activité conservée à distance, quand d'autres se sont installés en indépendance, parfois en conservant le même donneur d'ordres. C'est le cas de Gaëlle, designeuse qui a quitté son poste de salariée, aux horaires trop exigeants par rapport à ses obligations familiales, pour un poste en indépendante. Si elle affirme avoir perdu beaucoup en salaire et en avantages, elle ne regrette pas son choix car il lui a permis de « reprendre le contrôle » de son emploi du temps et de choisir son lieu de vie, un petit village ardéchois.

3.2. La proximité : une distance choisie

Par ailleurs, la distance au lieu de travail n'est pas toujours le motif principal du choix d'un espace. Rares sont les environnements ruraux qui disposent de plus d'un ECW dans un même bassin de vie et proposent donc un réel choix, mais quand c'est le cas, on observe que les coworkers ne choisissent pas nécessairement le plus proche de chez eux. Ils privilégient les qualités spécifiques des espaces (taille, possibilité d'avoir un bureau fermé ou de stocker du matériel) et surtout le réseau social et amical qui s'y trouve, comme l'explique Rosa, traductrice :

« J'avais été voir à A... Ici, au départ, je venais dans la perspective de prendre un bureau individuel. Et après, quand je suis venue visiter, j'ai vu [l'espace commun], j'ai vu que c'était calme, que ça correspondait à mes besoins et que c'était plus abordable, aussi, financièrement, que le bureau individuel. Et après, j'ai bien accroché avec l'équipe quand j'ai visité. Et puis, au niveau de l'accès... En fait, en kilomètres, je pense que ce n'est pas beaucoup moins loin que M., mais au niveau de l'accès, c'est direct depuis chez moi. Je mets vingt minutes, sans ralentissement. (...) [S'il y avait un espace de coworking qui ouvrait dans ma commune], je ne suis pas sûre que ça m'intéresserait. Parce qu'ici, je me sens bien aussi. Après, s'il y avait un espace exactement comme celui-ci à V., oui, effectivement. Mais, par exemple, il est question d'en ouvrir un à L., qui est juste à côté de V., à dix minutes, qui serait plus proche. Et dans la mesure où je me sens bien ici, je n'irai pas à L. parce que c'est plus proche. »

Ainsi, la plupart des coworkers sont bien conscients que le travail dans un espace de coworking génère pour eux des déplacements supplémentaires par rapport au travail à domicile. Mais alors que c'est l'habitat en maison individuelle qui est généralement plébiscité et qui implique le plus souvent d'être éloigné du centre-ville (Charmes, 2019), les espaces de coworking permettent d'avoir accès aux aménités urbaines : toujours situés dans les centres, ils sont proches des commerces, écoles et services et sont donc vecteurs d'une proximité retrouvée avec les centres-villes en milieu rural. Comme l'explique Paul, chargé de projets informatiques en Ardèche :

« Parce que c'est central, parce que l'idée justement c'est de sortir de chez soi et d'avoir ce petit côté un peu urbain aussi en ce qui me concerne. Ce petit côté, je vais au boulot, je vais en ville et puis le soir quand je

sors, il y a la boulangerie etc. (...) C'est franchement parce qu'on a envie de travailler dans le centre-ville parce que en termes de transports, c'est sûr que c'est pas le plus pratique en fait, tu te retrouves à bosser à la campagne à 12 km de chez toi et moi ça me prend, franchement, porte à porte ça me prend au moins 25 minutes. »

Ainsi, la limite de la proximité varie d'un coworker à l'autre : pour certains, il est impensable de générer un besoin de transport motorisé jusque-là évité par le télétravail à domicile, tandis que pour d'autres le déplacement est une occasion attendue de quitter le hameau ou le village pour le bourg d'à côté. Dans tous les cas, la liberté de choisir soi-même la limite au-delà de laquelle on ne consent plus au déplacement distingue nettement les coworkers du modèle de « navetteur » qu'ils veulent à tout prix éviter, comme l'explique Julien, développeur informaticien installé en Isère :

« Oui, pour moi [l'espace F.] c'est quelque chose près de moi, parce qu'en fait je trouve que, si j'habite là, c'est pas pour descendre tous les jours à Grenoble, avec les bouchons, je connais plein de gens qui descendent tous les jours parce qu'ils sont obligés, ils ont déjà travaillé avant à Grenoble, après ils ont déménagé par ici, ils ont acheté une maison, ils ont construit, parfois c'est super compliqué en fait. Et voilà pour moi la priorité c'était pas aller plus loin que le quart d'heure en voiture. »

On constate donc que pour les coworkers, la proximité correspond avant tout à une distance choisie, et susceptible de varier d'un individu à l'autre, notamment en fonction des modes de transport utilisés.

3.3. Des trajets domicile-travail qui demeurent dominés par l'automobile, mais une surreprésentation des modes doux

Les résultats de l'étude quantitative montrent tout d'abord un taux d'équipement élevé en moyens de transports individuels. L'ensemble des ménages interrogés dispose d'au moins un véhicule à moteur (voiture, scooter ou moto), 88 % en possède au moins deux⁹, et 56 % en ont même trois et plus. Ce taux élevé reflète l'importance des ménages bi-actifs et l'appartenance aux catégories sociales supérieures des coworkers.

La plupart des coworkers ayant quitté leur domicile propre, il en résulte une augmentation mécanique de la demande locale de transport mais aussi une reconfiguration des trajets quotidiens pour les usagers. Ainsi, 37 % des coworkers vivent et travaillent dans la même commune, ce qui est à peu près conforme à la moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes (Coudène et Lévy, 2017). Cependant, la distance moyenne s'élève à 7,3 kilomètres : c'est moitié moins que la moyenne des actifs en milieu rural (ENTD, 2008), bien qu'on observe une hétérogénéité de situations avec des distances allant jusqu'à une trentaine de kilomètres.

Même commune	37%
Jusqu'à 5 Km.	14%
De 6 à 10 Km.	16%
11 Km et plus	33%

Distance entre le domicile et l'ECW (source : exploitation qualitative des données de l'enquête quantitative, calcul sur la base des distances routières entre communes de résidence).

Cette moindre amplitude kilométrique moyenne peut expliquer la moindre utilisation de la voiture, qui demeure néanmoins dominante : 53 % des coworkers utilise la voiture comme principal mode de transport pour se rendre dans l'espace de coworking en territoire peu dense, contre seulement 2 % dans les centre-villes des grandes agglomérations, mais 70 % dans le périurbain.

Comme observé ailleurs, l'utilisation de l'automobile croît avec la distance, mais son utilisation demeure moindre que la moyenne : si un quart des coworkers qui habitent la même commune que l'espace de coworking l'utilisent, c'est le cas de 51 % de l'ensemble des actifs (Coudène et Lévy, 2017). Cependant, l'utilisation de la voiture comme mode de transport exclusif est généralisé au-delà de 11 kilomètres, et un seul enquêté a déclaré utiliser le covoiturage en complément.

⁹ La moyenne départementale des ménages bimotorisés s'élève à 41 % pour la Drôme et 44 % pour l'Ardèche

L'utilisation du vélo arrive comme le second mode de transport le plus fréquent pour se rendre à l'espace de coworking : d'après notre enquête, 17 % des coworkers l'utilisent en milieu rural, contre 26 % en ville. C'est bien davantage que la moyenne régionale qui s'élève à 2,2 % et même que la moyenne observée en milieu urbain : à Lyon, 8 % des actifs se rendent au travail à vélo ; à Grenoble qui est l'une des villes de France où le vélo est le plus répandu, ce taux s'élève à 15 % (Tallet et Vallet, 2017). Les deux-tiers des utilisateurs du vélo vivent et travaillent dans la même commune, mais on trouve quelques cyclistes jusqu'à 10 kilomètres.

Enfin, la marche est le troisième mode le plus emprunté pour se rendre à l'espace de coworking : 10 % des coworkers en milieu rural l'utilisent, ce qui est beaucoup moins que les coworkers urbains (25%). De manière assez attendue, aucun coworker en milieu rural n'utilise les transports en commun pour se rendre à l'ECW.

D'une manière générale, on constate une grande omnivorité de modes de transport utilisés, en particulier eu égard à l'environnement considéré : au-delà des trajets entre le domicile et l'espace de coworking, 20 % des coworkers utilisent régulièrement le train, 18 % les transports en commun – ce qui indique la fréquentation régulière d'une grande ville –, 28 % le covoiturage. En outre, 19 % des coworkers déclarent pratiquer la marche quotidiennement. Ainsi, bien que la voiture domine, les modes doux sont surreprésentés, y compris aux distances les plus faibles ce qui indique que la moindre distance moyenne entre le domicile et le travail des coworkers n'est pas l'unique facteur en cause.

3.4. La surreprésentation des modes doux : entre effet de sélection et diffusion

Il existe tout d'abord un effet de sélection : la population jeune et très diplômée qui fréquente les espaces de coworking est souvent sensibilisée aux enjeux écologiques. La soutenabilité fait ainsi partie des quatre valeurs cardinales du mouvement du coworking (Gandini, 2015), et de nombreux tiers-lieux ambitionnent d'être des « laboratoires du changement social » (Berrebi-Hoffman, Bureau et Lallement, 2018) vers « des modes de vie durables »¹⁰. Ainsi, il n'est pas rare de trouver dans les ECW, et surtout dans ceux qui se revendiquent de la mouvance des tiers-lieux, d'autres formes d'économie collaborative, circulaire ou participative : paniers AMAP, achats groupés, covoiturage, zones de gratuité...

Cette affinité peut aussi s'expliquer par la proximité sociale entre différents groupes d'acteurs porteurs de ces innovations. Berrebi-Hoffman, Bureau et Lallement (2018) montrent ainsi que dans les makerspaces, les acteurs issus de l'économie sociale et solidaire, le coopérativisme, l'éducation populaire et tout ce qu'il convient d'appeler désormais les « innovations sociales » côtoient les professions artistiques issues des friches, ainsi que les nouvelles formes d'activisme dérivant de l'altermondialisme. Les individus qui portent ces ensembles de valeurs, bien que distincts par leurs secteurs d'activités, se retrouvent sur un ensemble de préoccupations environnementales et sociales ainsi que sur une socialisation commune, notamment par la fréquentation des études supérieures et donc des grandes villes. Or, c'est bien souvent via cette socialisation urbaine que la pratique du « vélotaf », soit le fait de se rendre à son travail à bicyclette, s'opère (Flipo, 2020).

Par ailleurs, une partie des coworkers les plus militants sur le plan environnemental a anticipé le fait que leur relocalisation à la campagne allait engendrer une dépendance plus forte à l'égard de l'automobile. Si cette dépendance est jugée inévitable, ainsi que l'indique le fait que les nouveaux arrivants ont tous fait l'acquisition d'une voiture et, pour certains, ont passé un permis de conduire dont ils n'avaient jusque-là jamais eu besoin, elle est toutefois vécue comme un inconvénient à limiter. Déjà habitués à l'utilisation des modes doux en ville, certains d'entre eux ont cherché des moyens de continuer à les utiliser dans leur nouveau lieu de vie. Les trajets domicile-travail sont le pivot de cette stratégie : vivre et travailler dans la même commune, que ce soit en choisissant de vivre à proximité de l'espace de coworking, ou de rejoindre (voire créer) un espace de coworking proche de chez soi est un choix destiné à éviter l'utilisation de la voiture dans les trajets quotidiens. La voiture est alors principalement dévolue aux motifs de loisirs, aux sorties en famille et à l'accès

¹⁰Telle est la formulation utilisée par le collectif Movilab qui porte le mouvement des tiers-lieux français.

aux aménités environnementales qui a motivé, dans de nombreux cas, l'installation dans la région. On observe ici une tendance clairement inverse à celle qui a pu être observé au sujet des ménages populaires, dans lesquels l'usage de la voiture pour des motifs de loisirs est réduite au profit des trajets contraints (Hubert, Pistre et Madre, 2016).

De même, on constate une partition très nette entre les coworkers qui, bien qu'ayant fréquenté la ville, ont grandi en milieu rural ou péri-urbain et pour qui la voiture n'est pas perçue comme une contrainte, et les citadins « de naissance » pour qui la voiture est perçue comme un inconvénient – si ce n'est le principal inconvénient – de la campagne. Ainsi pour Simon, « en tant que citadin, j'ai trop vu les limites de la voiture et les nuisances qu'elles génèrent », alors que pour Aymeric, « ayant grandi entre Lyon et Saint-Etienne, j'ai l'habitude de faire beaucoup de voiture, ça ne me dérange pas ». Ces différences révèlent l'intrication des socialisations primaires et secondaires en matière de mobilité.

Bien que minoritaire, la forte valorisation dont bénéficient les modes doux dans les ECW peuvent contribuer à leur diffusion, par la socialisation aux pratiques durables et l'échange d'informations. Ainsi, en Drôme, un tiers-lieu propose des ateliers de réparation vélo gratuits et une association qui y est hébergée développe le projet d'en faire une « station de mobilité douce ». Couplés à un aménagement de l'espace qui favorise volontairement les modes doux (stationnement interdit dans l'enceinte du tiers-lieu mais mise à disposition d'un large stationnement pour vélo), l'ECW constitue l'un des outils de la promotion des altermobilités. La question de la diffusion à un public plus large, cependant, se pose.

Par ailleurs et même chez les coworkers qui n'expriment pas de sensibilité écologique, la relocalisation dans les campagnes s'accompagne souvent d'une volonté, si ce n'est de réduire, en tous cas de mieux maîtriser la mobilité. L'idéal du village s'accompagne de la volonté de « poser ses valises », ainsi que l'expliquent plusieurs coworkers qui ont été grands mobiles à l'international : « j'ai beaucoup voyagé, j'étais toujours entre deux avions (...) j'ai eu envie de poser mes valises » explique Maëlle, photographe ayant vécu dix ans au Moyen-Orient. « Moi j'avais passé 10 ans, quand je dis Maroc, c'est Maroc avec beaucoup de voyages allers retours, Europe, avion... », explique également Stéphane, consultant informatique, qui dit avoir voulu « changer de rythme ». Dans ce processus, l'ECW apparaît comme un outil central de la reconstruction d'un système de proximité en milieu rural, qui permet aux coworkers de conserver une activité fortement qualifiée tout en n'ayant pas à subir des déplacements longs jusqu'aux grandes villes. Si elle n'est pas nécessairement recherchée pour ses vertus écologiques, la mobilité douce peut être privilégiée pour la qualité de vie.

Conclusion

En conclusion, on constate que les tiers-lieux ont des effets mitigés sur la durabilité des mobilités en milieu rural. Ils contribuent à la fois à une augmentation générale de la mobilité, qu'elle soit quotidienne ou résidentielle, et à une diffusion des modes de vie des hypercentres urbains, y compris par la valorisation de la proximité et de l'usage des modes doux, dans les campagnes. Si les mobilités quotidiennes y sont plus vertueuses sur le plan écologique que la moyenne des mobilités domicile-travail, les espaces de coworking créent néanmoins une demande de mobilité nouvelle et génèrent mécaniquement de nouveaux déplacements, plus qu'ils n'en suppriment. Ainsi, parmi les personnes que nous avons rencontrées et interrogées, nous n'avons trouvé aucun profil de télétravailleur « navetteur », c'est-à-dire pour qui le travail dans un espace de coworking se substitue effectivement à un déplacement quotidien. En revanche, en facilitant les transitions professionnelles et résidentielles, les ECW participent effectivement de l'attractivité résidentielle des territoires – bien que leur implantation démontre qu'ils en sont davantage le résultat que l'origine.

Enfin, il faut noter que parmi les nouveaux déplacements générés par ces espaces, certains contribuent cependant à recréer de nouvelles zones de chalandise dont certains villages et petites villes avaient été entièrement dépourvus. Parce que toujours situés dans les centre-bourgs, proches

des services et des commerces, les espaces de coworking ne sont pas promoteurs d'une mobilité entièrement motorisée telle que celle qui est promue par les zones d'activités aménagées en dehors des villes. En ce sens, ils contribuent à recréer des espaces de proximité plus favorables aux modes doux. La présence de militants de la mobilité douce, en particulier cyclistes, contribue par ailleurs à faire pression sur les pouvoirs publics locaux pour améliorer les équipements dont d'autres habitants peuvent bénéficier.

Si les ECW peuvent contribuer à promouvoir la transition mobilitaire, ce n'est donc pas quantitativement par une réduction des déplacements, mais plutôt par le biais de la diffusion de pratiques et de modes de vies plus axés sur la proximité. Ceux-ci ne sont toutefois pas accessibles à tous, et les ECW se font alors le reflet nouvelles inégalités de mobilité, non pas fondées sur l'accès à la mobilité mais sur le contrôle et la réduction des mobilités contraintes, intrinsèquement liée au contrôle des temporalités quotidiennes.

Bibliographie

ADEME, 2014, Alléger l'empreinte environnementale des Français en 2030.

ADEME, 2015, Impact du télétravail, des tiers lieux et du coworking sur la réduction des consommations d'énergie et émissions de GES, et sur l'organisation des entreprises.

Aguiléra A., Lethiais V., Rallet A., Proulhac L., 2016a, Home-based telework in France: Characteristics, barriers and perspectives. *Transportation Research Part A: Policy and Practice*, vol. 92, pp. 1–11. DOI : 0.1016/j.tra.2016.06.021

Aguiléra A., Lethiais V., Rallet A., Proulhac L., 2016b, Le télétravail, un objet sans désir ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 2016/1 (Février), pp. 245-266. DOI : 10.3917/ru.161.0245.

Beauchamps M., Trellu H., 2017, Accéder aux ressources sociales en milieu rural : vie quotidienne et sociabilités à l'heure d'Internet dans une petite commune, *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, vol. 31, n°3/4, pp. 433–462. DOI : 10.4000/netcom.2781

Bentayou G., Hasiak S., Marrel J., Perrin E., Richer C., 2019, Les espaces de coworking : des outils au service de la mobilité durable ?, Lyon : CEREMA.

Berrebi-Hoffmann I., Bureau M.-C., Lallement M., 2018, *Makers: Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris : Seuil.

Besson R., 2018, Les tiers-lieux : des outils de régénération économique des territoires ruraux ?, in : Talandier M., Pecqueur B., *Renouveler la géographie économique*, pp. 121-136, Paris : Economica.

Boboc A., Bouchareb K., Deruelle V., Metzger J.-L., 2014, Le coworking : un dispositif pour sortir de l'isolement ? *SociologieS*, [En ligne], (consulté le 3 mai 2018) Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/sociologies/4873>

Brown J., 2017, Curating the "Third Place"? Coworking and the mediation of creativity, *Geoforum*, vol. 82, pp. 112–126. DOI : 10.1016/j.geoforum.2017.04.006

Burret A., 2017, Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service, Thèse de doctorat : socio-anthropologie, sous la direction de Gilles Herreros, Université Lyon II.

Burret A., 2018, Refaire le monde en tiers-lieu, *L'Observatoire*, n° 52, pp. 50–52.

Caisse des Dépôts et Consignations, 2014, Rapport d'étude sur les externalités des télécentres.

CGET, 2015, Etude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail.

Charmes E., 2019, *La revanche des villages*, Paris : Seuil.

Claisse G., 1997, *L'abbaye des télémythes : techniques, communication et société*, Lyon : Aléas.

Clark M.A., 2001, *Teleworking in the Countryside: Home-Based Working in the Information Society*, Aldershot ; Burlington, VT : Ashgate.

Coudène M., Levy D., De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence, Insee Première, n° 1605, juin 2016. Disponible à l'adresse : www.insee.fr/fr/statistiques/2019022

- Crouzet E., 2002, Le télétravail et l'organisation socio-économique du territoire français: entre discours aménageur et réalités entrepreneuriales, *L'Information Géographique*, vol. 66, n°3, pp. 2016-222.
- Doyon M., Klein J.-L., Arsenault-Héту C., 2017, LAB Lieu de création : une expérience de coworking créatif en milieu rural québécois, *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 40, n°1, pp. 71–80.
- EFFETS (Expérimenter, Former au télétravail et estimer les Flux Evités grâce au télétravail ainsi que les effets sur la mobilité et les niveaux d'émission de GES), 2014, L'impact du télétravail sur les déplacements et les niveaux d'émission de gaz à effet de serre, Rapport intermédiaire, Université de Franche-Comté.
- Flipo A., Lejoux P., 2020, « Les dimensions spatiales et sociales du coworking en France : un état de l'art », [en ligne : <https://www.espacestemps.net/artcles/les-dimensions-sociales-et-spatalesdu-coworking-un-etat-de-lart/>]
- Flipo A., 2020, « Becoming a rural cyclist », Workshop *Becoming Urban Cyclists : From Socialization to Skills*, LAET-ENTPE.
- Gandini A., 2015, The rise of coworking spaces: a literature review, *Ephemera : Theory and Politics in Organization*, vol. 15, n°1, pp. 193–205.
- Genoud P., Moeckli A., 2010, Les tiers-lieux, espaces d'émergence et de créativité, *Revue économique et sociale*, vol. 68, n°2, pp. 25–34.
- Gill R., Pratt A., 2008, In the Social Factory?: Immaterial Labour, Precariousness and Cultural Work, *Theory, Culture & Society*, vol. 25, n°7/8, pp. 1–30. DOI : 10.1177/0263276408097794
- Hubert J-P., Pistre P., Madre J-L, 2016, L'utilisation de l'automobile par les ménages dans les territoires peu denses : analyse croisée par les enquêtes sur la mobilité et le Recensement de la population, *Économie et Statistiques*, n°483-484-485, pp. 179–203. Disponible en ligne : www.insee.fr/fr/statistiques/2017650?sommaire=2017660
- Kitrinou E., 2009, The impact of teleworking on regional development: a review, in: *Proceedings of the 6th International Conference on Applied Financial Economics*, Samos Island, 2-4 Juillet 2009.
- Leducq D., Demazière C., Coquel A., 2019, Diffusion régionale et intégration urbaine des espaces de coworking. Les spécificités d'une région française faiblement métropolisée, *Géographie, économie, société*, vol. 21, n°3, pp. 145–169.
- Lejoux P., Flipo A., Ortar N., Souche-Lecorvec S., Ovtracht N. et Stanica R., 2019, Coworking spaces, a way to achieve sustainable mobility? The design of an interdisciplinary research project. *Sustainability*, vol. 11, n°24, 7161. Disponible en ligne : www.mdpi.com/2071-1050/11/24/7161
- Levy-Waitz P., 2018, Faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Rapport de la mission Coworking travail et numérique, Paris, CGET.
- Liefoghe C., Mahieu C., David M., 2013, Les espaces de coworking : Nouveaux lieux ? Nouveaux liens ? Nouvelle économie ?, Séminaire POPSU. MESHs, Lille [en ligne] (consulté le 29 septembre 2018). Disponible à l'adresse : anis.asso.fr/IMG/pdf/coworking-popsu19mars13-preprogramme.pdf
- Liefoghe C., 2018, Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique, *Géographie, économie, société*, vol. 20, n°1, pp. 33–61. DOI : 10.3166/ges.20.2017.0028
- Lyons G., Urry J., 2005, Travel time use in the information age, *Transportation Research Part A: Policy and Practice*, vol. 39, n°2, pp. 257–276. DOI : 10.1016/j tra.2004.09.004
- Mason D., Reuschke C., 2015, Home Truths: The True Value of Home-Based Businesses, Rapport de la Scottish Federation of Small Businesses, Glasgow.
- Moeckel R., 2017, Working from Home: Modeling the Impact of Telework on Transportation and Land Use, *Transportation Research Procedia*, Emerging technologies and models for transport and mobility, vol. 26, pp. 207–214. DOI : 10.1016/j.trpro.2017.07.021
- Moriset B., 2004, Télétravail, travail nomade : le territoire et les territorialités face aux nouvelles flexibilités spatio-temporelles du travail et de la production, *Cybergeographie : European Journal of Geography*. DOI : 10.4000/cybergeographie.3815

- Sajous P., 2019, Le télétravail : sur la voie de la banalisation ? Etude à partir d'un cas de télétravail à temps complet (Soho solo, Gers) et d'un cas de télétravail à temps partiel (Safran Nacelles), Espace populations sociétés, 2019/2. DOI : 10.4000/eps.9089
- Salgueiro L., 2015, Les dynamiques territoriales d'adoption, de diffusion et d'usages des tiers-lieux de travail ruraux : une approche systémique des télécentres du Cantal, Thèse de doctorat : Géographie, sous la direction de Gilles Puel et Valérie Fernandez, Université de Toulouse 2.
- Saillies S., 2007, Le " réseautage " chez les entrepreneurs néo-ruraux, Revue de l'Entrepreneuriat, vol. 6, n°1, pp. 73–91.
- Spinuzzi C., 2012, Working Alone Together: Coworking as Emergent Collaborative Activity, Journal of Business and Technical Communication, vol. 26, n°4, pp. 399–441. DOI : 10.1177/1050651912444070
- Oldenburg R., 1999, The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community, New-York ; Berkeley Calif. : Da Capo Press.
- Ortar N., 2009, Entre choix de vie et gestion des contraintes : télétravailler à la campagne. Flux, n°78, pp. 49–57. DOI : 10.3917/flux.078.0049
- Perrin J., Aguiléra A., 2017, Stratégies et enjeux de la localisation d'espaces de travail temporaires dans six grandes gares françaises. Une nouvelle offre de tiers-lieu de travail ? Territoire en mouvement, n°34. DOI : 10.4000/tem.3876
- Pistre P., 2012, Renouveaux des campagnes françaises : évolutions démographiques, dynamiques spatiales et recompositions sociales, Thèse de doctorat : géographie, sous la direction de Catherine Rhein, Université Paris Diderot.
- Recchi E., Flipo A., Duwez E., à paraître, Ce monde que je connais : les space-sets des Français, in : Mercklé P. et Duwez E., *Un panel français : ELIPSS*, Paris : Editions de l'INED.
- Schwanen T., Dijst M., 2002, Travel-time ratios for visits to the workplace: the relationship between commuting time and work duration, Transportation Research Part A: Policy and Practice, vol. 36, n°7, pp. 573–592. DOI : 10.1016/S0965-8564(01)00023-4
- Scaillerez A., Tremblay D.-G., 2017, Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux. Territoire en mouvement, n°34. DOI: 10.4000/tem.4200
- Tallet F., Vallet V., 2017, Partir de bon matin, à bicyclette..., Insee Première n° 1629, janvier 2017. Disponible à l'adresse : www.insee.fr/fr/statistiques/2557426
- Tissandier P., Mariani-Rousset S., 2019, Les bénéfices du télétravail : mobilité modérée, réduction du stress et des émissions de gaz à effets de serre, Revue francophone sur la santé et les territoires [en ligne] (consulté le 8 janvier 2020). Disponible à l'adresse : fst.hypotheses.org/tissandier-patrice-mariani-rousset-sophie
- Torre A., 2018, Développement territorial et relations de proximité, Revue d'Économie Régionale Urbaine, n°5, pp. 1043–1075.